

COMMISSION SPORTIVE 'COURSES'

Infractions constatées



» Avis CRCA

1_ En application du Titre 12 du règlement FFC, chapitre 2 du barème des pénalités,

Et du Titre « Organisation générale du sport cycliste », article 12.1.001

Point G7 : Régulièrement engagé et disputant une autre épreuve,

Le coureur suivant:

Cyrille FRETZ (club : Mjc BUHL) licence 46680710097, uci Id 10009853463

Engagé au prix de Chaumont (Haute Marne), référencé sur cycle-web avec le dossard 8

et participant au cyclo cross de Ste Marguerite dans la catégorie Masters 40 (place 1er)

Est sanctionné de : **Mise hors course et amende de 35€**

Le classement de l'épreuve Masters est corrigé en conséquence. Tous les coureurs avançant d'une place.

Pour la Crca, le président Damien Bois

Po le secrétaire Claude Deschaseaux

» Décision de la Commission Homologation,

POUR APPROBATION

La secrétaire générale du Cr